



الهيئة المغربية لسوق الرساميل  
+ال٩٥٤٦٦٠٤٣٥٠٩٤٦٦ | ٤٣٥٨٥٣ | ٢٤٨٣٥٠١  
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Rabat, le 06/12/2017

---

---

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

---

**Visa de l'AMMC sur la note d'information relative à l'augmentation de capital par conversion optionnelle des dividendes exceptionnels en actions nouvelles**

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 6 décembre 2017 une note d'information relative à l'augmentation de capital, par conversion optionnelle des dividendes exceptionnels de l'exercice 2016 en actions Auto Hall. La souscription est réservée aux détenteurs d'actions Auto Hall à la veille du détachement du dividende exceptionnel.

L'augmentation de capital porte sur un maximum de 1 282 447 actions qui seront émises selon les modalités suivantes :

- Prix de souscription : 96,0 Dh par action ;
- Prime d'émission : 86,0 Dh par action ;
- Montant de l'opération : 123 114 912 Dh ;
- Date de jouissance : 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;
- Période de souscription : du 19 décembre 2017 au 18 janvier 2018 Inclus.

Un extrait de ladite note sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales.

Par ailleurs, la note d'information visée par l'AMMC est :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des établissements collecteurs d'ordres ;
- Tenue à la disposition du public :
  - Au siège social d'AutoHall ;
  - Au siège social d'Attijari Finance Corp.
  - Sur le site de l'AMMC ([www.ammc.ma](http://www.ammc.ma));
  - Au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet.

CP/EM/042/2017

**Autorité Marocaine du Marché des Capitaux :**

**Tél :** 05 37 68 89 71

**E-Mail :** [OperationsFinancieres@ammc.ma](mailto:OperationsFinancieres@ammc.ma)